

Directeur = doyen : Pr T. Moulin

Directeur Adjoint : Pr X. Bertrand

Responsable administratif de la scolarité : Mr Y. Genevois

Bureau 3<sup>ème</sup> cycle : Mme E. Taillardat, Mme L. Guenon, Mme Boulard, Mme Iltis

Assesseur 3<sup>ème</sup> cycle : Pr C. Chirouze



Mme Céline Laurent  
Mr Dominique Guiguen

ETUDIANT  
3<sup>ème</sup> CYCLE



Direction des Affaires médicales  
Mme M. Lapostolle  
Mme S. Lanfranchi  
Mr D. Machard

## ASSOCIATIONS DES INTERNES : AICB & SYRC-IMG

### Représentants des internes des 44 D.E.S



Année 2022-2023

# QUI FAIT QUOI



**DEPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES DU SYSTÈME DE SANTE –  
F. Cirillo**

**Mme Céline Laurent** - [celine.laurent@ars.sante.fr](mailto:celine.laurent@ars.sante.fr)

**Mr Dominique Guiguen** - [dominique.guiguen@ars.sante.fr](mailto:dominique.guiguen@ars.sante.fr)

- *Proposition du nombre de postes d'internes à ouvrir par spécialités aux ECN*
- Répartition des internes dans la subdivision de Besançon
- Affectation des internes dans les terrains de stage
- Parcours de formation des étudiants du 3<sup>ème</sup> cycle
- Financement des études médicales

# QUI FAIT QUOI



## BUREAU DU 3<sup>ÈME</sup> CYCLE

**Mme Guenon** - [laurence.guenon@univ-fcomte.fr](mailto:laurence.guenon@univ-fcomte.fr)

**Mme Boulard** - [benedicte.boulard@univ-fcomte.fr](mailto:benedicte.boulard@univ-fcomte.fr)

**Mme Taillardat** - [estelle.taillardat@univ-fcomte.fr](mailto:estelle.taillardat@univ-fcomte.fr)

**Mme Ittis** - [secretariatdmg@univ-fcomte.fr](mailto:secretariatdmg@univ-fcomte.fr)

+ jusqu'en 2024, assesseur du 3<sup>ème</sup> cycle :

Catherine Chirouze - [catherine.chirouze@univ-fcomte.fr](mailto:catherine.chirouze@univ-fcomte.fr)

Agrément des terrains de stage (commission d'agrément)

- Commission d'évaluation des besoins en formation (CEBF)
- Parcours de formation des étudiants du 3<sup>ème</sup> cycle
  - Aide à l'orientation
  - Gestion des validations de stage, des contrats de formation
  - Gestion des diplômes
- Gestion des situations professionnelles particulières

## BUREAU DU 3<sup>ÈME</sup> CYCLE

### COORDONNATEURS LOCAUX DE DES, interlocuteurs de proximité

- HU titulaire
- 1 par DES

- Parcours de formation des étudiants du 3<sup>ème</sup> cycle
  - Contrat de formation en fin de phase socle / Avenant(s)
  - Validation de phase
  - Maquette de formation (stage libre, stage hors subdivision, master 2)
  - Post-internat

# QUI FAIT QUOI



**DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES, DE LA RECHERCHE ET DES RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE – Mme M. LAPOSTOLLE**

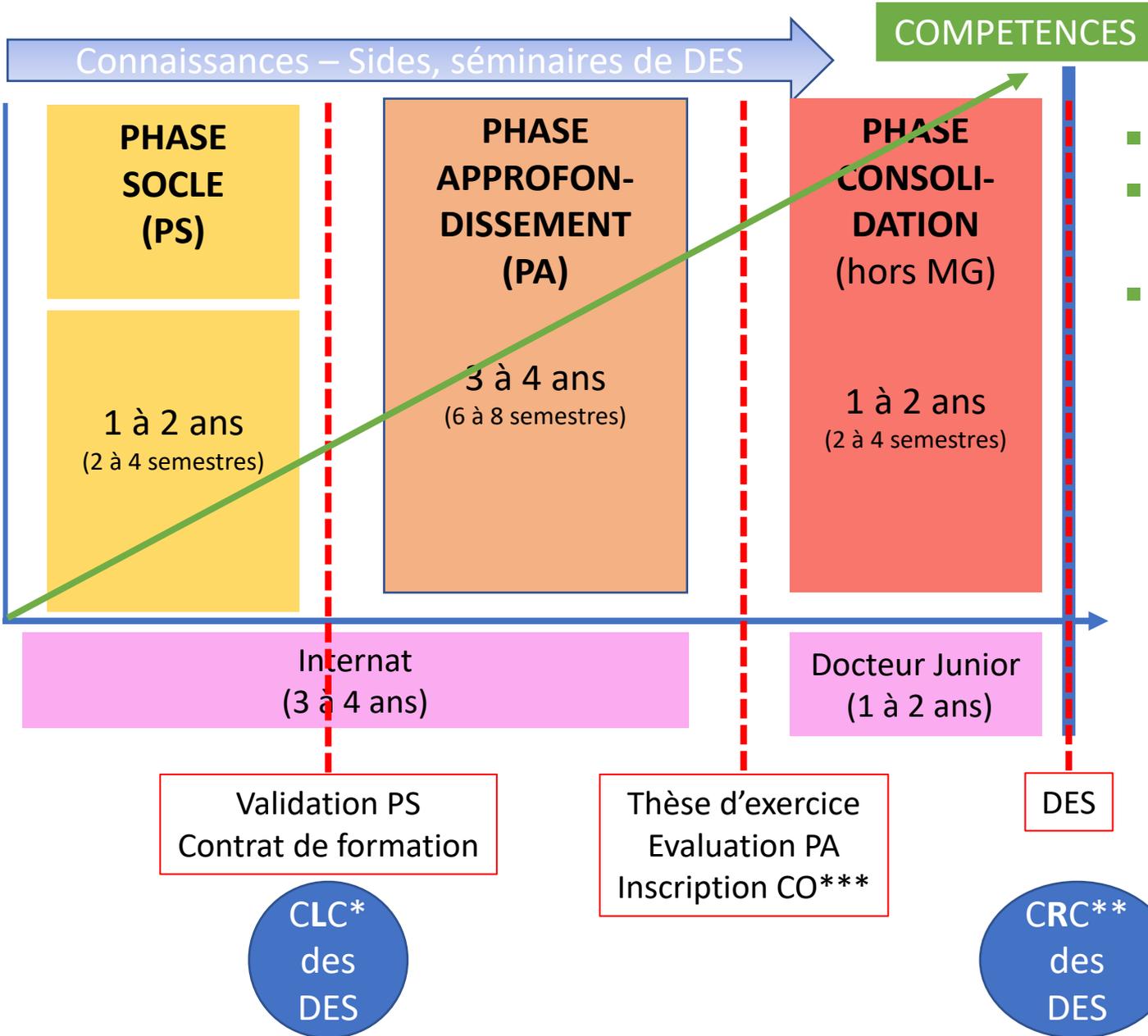
[dam-interne@chu-besancon.fr](mailto:dam-interne@chu-besancon.fr)

**Mr Denis Machard** - [d.machard@chu-besancon.fr](mailto:d.machard@chu-besancon.fr)

Les directions des affaires médicales des ES (stages hospitaliers)

- **Disponibilité pour convenance personnelle**  $\Leftrightarrow \geq 1$  an minimum de prise de fonction (demande à déposer au plus tard, 2 mois avant le début du semestre suivant / absence de rémunération / **prévenir ARS et UFR**)
- Demande d'absence
  - Congés annuels
  - Congés de maternité, paternité et parental
  - Congés maladie, longue maladie, longue durée
- Déclaration accident du travail ou de trajet
- Remboursement abonnement transport et forfait mobilités durables

# Les grandes étapes de la formation 3<sup>ème</sup> cycle



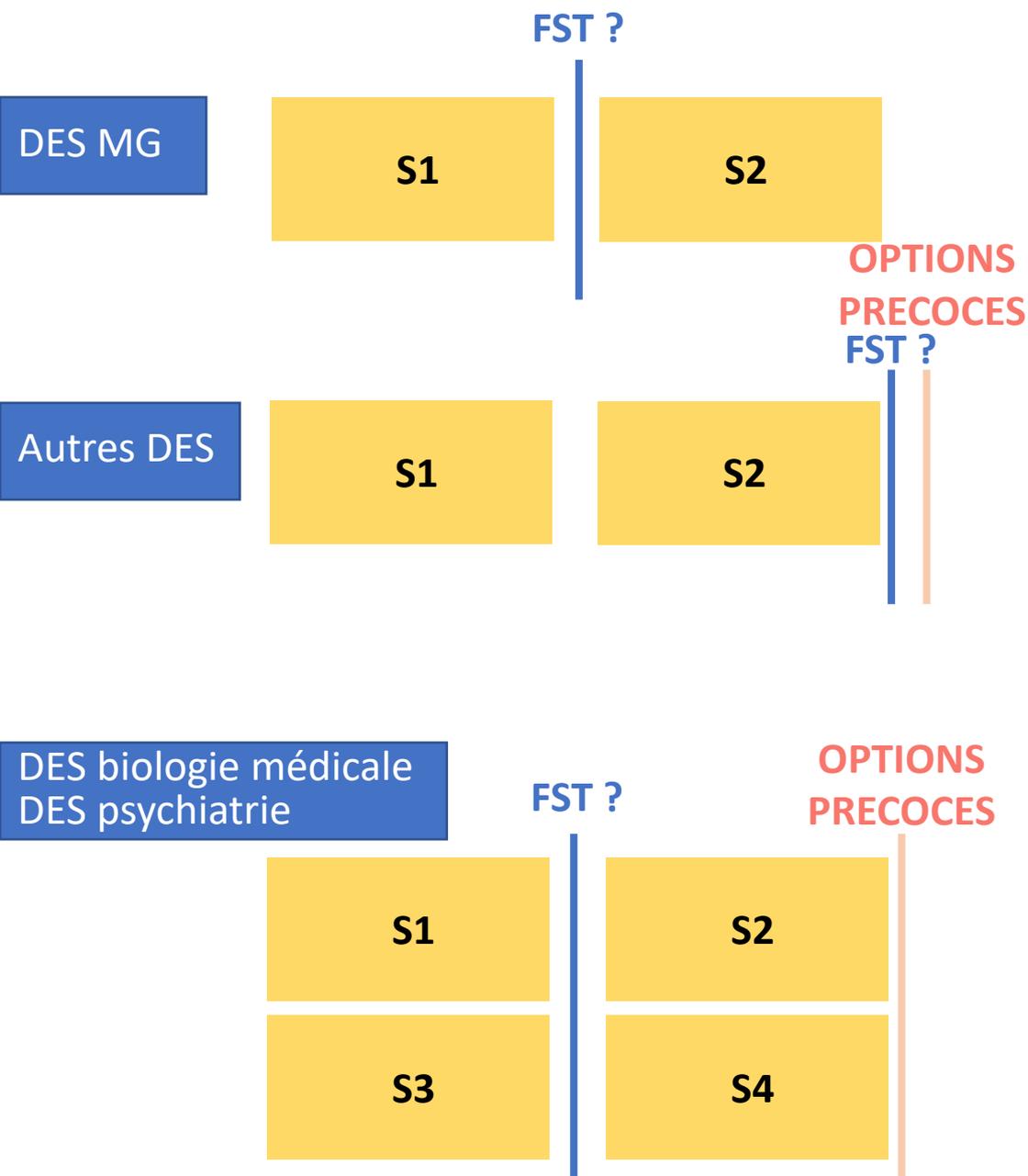
- 44 DES
- 3 phases
- 2 validations de phase + validation du DES

**Validation d'une phase = validation des connaissances (formation théorique) + validation des compétences (stage – hospitalier ou extra-hospitalier ou stage ambulatoire = formation pratique)**

\*Commission locale de coordination  
 \*\* Commission régionale de coordination  
 \*\*\* Conseil de l'ordre

Commençons par la phase socle  
et  
la phase d'approfondissement  
où vous êtes étudiant.e du 3<sup>ème</sup>  
cycle des études de médecine,  
plus souvent appelé.e interne !

# FIN de PHASE SOCLE, des décisions à prendre



## Décisions à prendre

❖ Inscription en FST ?

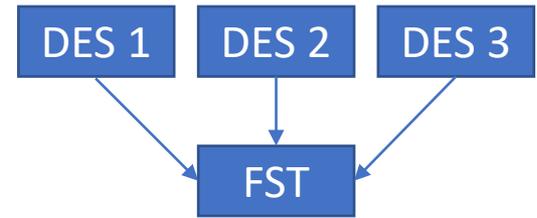
❖ Choix d'une OPTION PRECOCE / inscription à une OPTION ?

❖ Demande de DROIT AU REMORDS ?

❖ Demande de DISPONIBILITES ?

# FORMATION SPECIALISEE TRANSVERSALE (1/3)

- Maquettes de FST / Cf. arrêté +++
- Une FST est accessible par plusieurs DES
- Elle est coordonnée par un pilote de FST



*(liste FST et liste des pilotes disponibles auprès de Mme Taillardat)*

- Offre de formation locale, régionale ou nationale
  - Certaines FST ne sont pas ouvertes sur la subdivision de Besançon. Il est possible de postuler sur Dijon voire au niveau national
  - Renseignements à prendre auprès de Mme Taillardat

# FORMATION SPECIALISEE TRANSVERSALE (2/3)

- Durée d'une FST : 1 an
  - Pendant la **phase d'approfondissement**
  - Formation théorique : selon chaque FST (cf. pilote)
  - Formation pratique : 2 semestres
    - DES en 5 ans : utiliser les stages libres
    - DES en 4 ans : + 1 an pour la phase d'approfondissement
  - **Stages validant la FST à faire dans l'année suivant l'inscription à la FST**
- Procédure
  - Dossier de candidature à déposer à l'UFR
    - Dossier vierge à demander à Mme Taillardat
    - Date limite dépôt des candidatures : 30 juin (2023)
    - Classement des candidatures par le pilote de la FST (nombre de poste défini par arrêté / an)
  - 2 candidatures consécutives possibles
  - 1 seule FST par étudiant

# FORMATION SPECIALISEE TRANSVERSALE (3/3)

- Une fois votre candidature à une FST acceptée (courrier de l'UFR), vous devez **transmettre l'information à votre/vos représentants de DES** pour que le poste soit ouvert dans le cadre de la FST à la CEBF pour les 2 semestres de la FST
  - Rappel : penser à vérifier les agréments pour les stages de FST
  - Le terrain de stage doit avoir un agrément fonctionnel pour la FST
  - Informations auprès du pilote de la FST et/ou de Mme Taillardat

# LES OPTIONS PRECOCES (1/2)

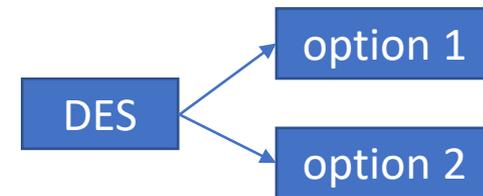
- DES à option précoce
  - Oncologie
  - Biologie médicale
  - Psychiatrie
  - Chirurgie pédiatrique
- **Choix obligatoire** pour tous les internes inscrits dans un DES à option précoce
- Procédure
  - **Fin de phase socle**
  - Dossier de candidature à déposer à l'UFR
    - Dossier vierge à demander à Mme Taillardat
    - Date limite de dépôt des candidatures : 30 juin (2023)
    - Classement des candidatures par le coordonnateur local (nombre de poste défini par arrêté / an)
  - 1 seule option précoce par étudiant

## LES OPTIONS PRECOCES (2/2)

- Une fois la candidature à une option précoce acceptée (courrier de l'UFR), vous devez **transmettre l'information à votre/vos représentants de DES** pour que le poste soit ouvert dans le cadre de l'option à chaque CEBF (jusqu'à la fin de votre formation)
  - Rappel : penser à vérifier les agréments pour les stages d'option précoce
  - Le terrain de stage doit avoir un agrément fonctionnel
  - Informations auprès du coordonnateur de DES et/ou de Mme Taillardat

# LES OPTIONS (1/2)

- Maquette de DES / Cf. arrêté +++
- Le coordonnateur local de DES
- Durée d'une option : 1 an à 2 ans
  - Pendant la phase d'approfondissement ou de consolidation, selon la maquette de formation
  - Formation théorique : selon chaque option
  - Formation pratique (selon la maquette de formation)
    - DES en 4 ans : + 1 an
    - DES en 5 ans : + 1 an ou 2 ans
- Procédure
  - Dossier de candidature à déposer à l'UFR
    - Dossier vierge à demander à Mme Taillardat
    - Date limite de dépôt des candidatures : 30 juin (2023)
  - 2 candidatures consécutives possibles
  - 1 seule option par étudiant



## LES OPTIONS (2/2)

- Une fois la candidature à une option acceptée (courrier de l'UFR, vous devez **transmettre l'information à votre/vos représentants de DES** pour que le poste soit ouvert dans le cadre de l'option à la CEBF pendant la durée de votre option
  - Rappel : penser à vérifier les agréments pour les stages d'option précoce
  - Le terrain de stage doit avoir un agrément fonctionnel
  - Informations auprès du coordonnateur de DES et/ou de Mme Taillardat

# Formation pratique : les stages

- Terrain de stage = lieu de formation pratique qui a un agrément pour un DES
- Pour les DES
  - ✓ Agrément principal / agrément complémentaire pour votre DES
  - ✓ Sauf stage libre : un agrément principal mais pas pour votre DES
- Pour les options et les FST
  - ✓ Agrément fonctionnel
- Stage dans la spécialité (=agrément principal pour votre DES / hors spécialité = agrément complémentaire pour votre DES)
- Stage libre (un agrément mais pas dans votre DES) – procédure de demande de stage libre (cf. plus loin)
- Stage mixte / stage couplé
- Stage hospitalier / stage extrahospitalier / stage ambulatoire (=chez le praticien)
- Stage hors-subdivision
  - ✓ En région = échange
  - ✓ Hors région = « interCHU »



Tableau des agréments/CEBF  
transmis 2 fois par aux représentants des  
internes  
Informations possibles auprès de Mme  
Taillardat / C Chirouze



Maquettes de formation +++

- Coordonnateur
- Représentants des internes
- UFR & ARS

# Formation pratique : focus sur les stages libres (1/3)

- Stage libre = Terrain de stage agréé (agrément principal) dans un DES mais pas dans votre DES
- Selon les maquettes de formation +++
  - En phase socle : max 1
  - En phase d'approfondissement : 0, 1 à 2 selon les maquettes
    - ! DES en 5 ans et FST : utiliser les stages libres pour valider les stages de la maquette de FST !
- Comme pas le terrain de stage n'a pas d'agrément dans votre DES, il faut faire une demande spécifique d'autorisation de stage libre auprès de l'UFR (Mme Taillardat). Cela revient à demander à changer de DES pour 6 mois ;
  - Dossier à demander à Mme Taillardat
  - Date limite de dépôt des demandes :
    - ✓ 15 février pour le semestre de mai à novembre
    - ✓ 15 juillet pour le semestre de novembre à mai

## Formation pratique : focus sur les stages libres (2/3)

- Une fois votre demande de stage libre acceptée (courrier de l'UFR), vous devez en informer les représentants des internes du DES de l'agrément principal du stage libre et les représentants des internes de votre DES
- Lors de la CEBF, votre poste pour le stage libre sera ouvert par les représentants des internes du DES de l'agrément principal du terrain de stage (autrement dit, le poste n'est pas ouvert par les représentants des internes de votre DES)
- Exemple : cf. dia suivante

# Formation pratique : focus sur les stages libres (3/3)

- Exemple
  - Vous souhaitez faire un stage libre dans le service d'allergologie du CHU.
  - Ce service a un agrément principal pour le DES d'allergologie mais pas d'agrément pour votre DES.
  - Vous devez faire une demande de stage libre à l'UFR
  - Une fois celle-ci acceptée, vous devez :
    - ✓ prévenir les représentants des internes du DES d'allergologie que, pour le semestre suivant, vous compterez dans les effectifs du DES d'allergologie et qu'ils doivent donc ouvrir le poste pour vous lors de la CEBF (en plus des postes pour les internes du DES d'allergo)
    - ✓ prévenir les représentants des internes de votre DES que, pour le semestre suivant, vous ne compterez pas dans les effectifs de votre DES et qu'ils ne doivent donc pas ouvrir de poste pour vous lors de la CEBF.

# Formation pratique : focus sur les stages hors-subdivision

= tous les stages en dehors de la subdivision de Besançon (hors Franche Comté)

## 1/ Stage hors subdivision dans la région Bourgogne Franche Comté = échange CHU Besançon – CHU Dijon

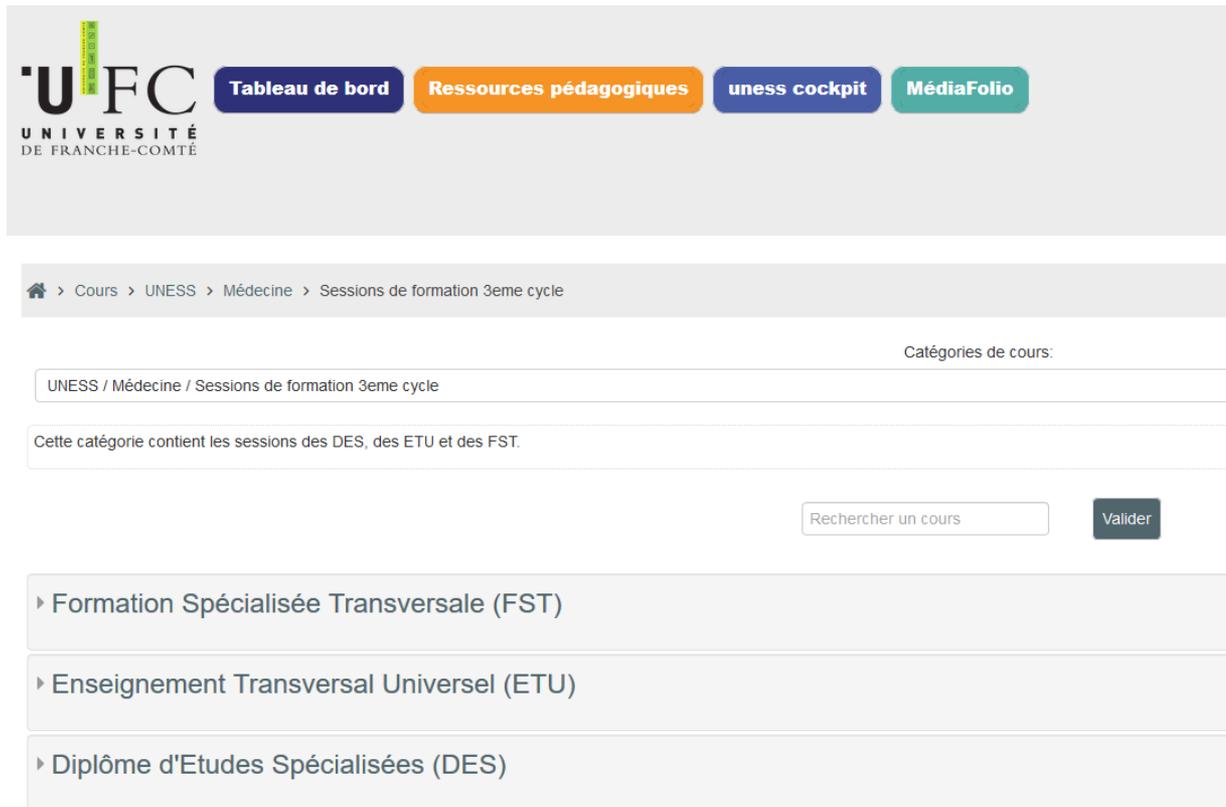
- En phase socle : 1 échange possible avec le CHU de Dijon
- En phase d'approfondissement : 1 échange possible avec le CHU de Dijon
- En phase de consolidation : pas possible
- Dossier d'échange à monter (le demander à Mme Taillardat)
- Demande étudiée en commission des stages hors-subdivision (2 fois par an)

## 2/ Stage hors subdivision hors région Bourgogne Franche Comté = « stage interCHU »

- Uniquement en phase d'approfondissement (sauf besoin de formation = exceptionnel !!)
- Dossier de demande de stage hors subdivision hors région à monter (cela prend du temps donc s'y prendre à l'avance !)
  - ✓ Dossier à demander à Mme Taillardat
  - ! Stage hors subdivision hors région fait pour valider un semestre de FST ou d'option : demander la preuve de l'agrément pour la FST ou l'option !*
- Demande étudiée en commission des stages hors-subdivision (2 fois par an)

# Formation théorique : l'acquisition de connaissances

- Par DES et par phase (à voir avec le coordonnateur local de DES)
- **sides.uness.fr/elearning/**



The screenshot shows the UNESS (Université de Franche-Comté) e-learning platform. At the top, there is a navigation bar with the UNESS logo and four buttons: "Tableau de bord", "Ressources pédagogiques", "uness cockpit", and "MédiaFolio". Below this is a breadcrumb trail: "Cours > UNESS > Médecine > Sessions de formation 3eme cycle". A search bar contains the text "UNESS / Médecine / Sessions de formation 3eme cycle". Below the search bar, a message states: "Cette catégorie contient les sessions des DES, des ETU et des FST." At the bottom of the search area, there is a "Rechercher un cours" button and a "Valider" button. Below the search area, there is a list of categories with expandable arrows:

- Formation Spécialisée Transversale (FST)
- Enseignement Transversal Universel (ETU)
- Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES)

# LE DROIT AU REMORDS

- Changement de DES, **dans la même subdivision**
- Avant la fin du 4<sup>ème</sup> semestre
- 1 seule opportunité pendant toute la formation

## 1/ Droit au remords en rang utile

- Demande de droit au remords à adresser au doyen *via* Mme Taillardat
- Interlocuteur : Mme Taillardat

## 2/ Droit au remords en rang non utile

- au sein de la **même** promotion ECN
- poste libéré dans un DES **et** ouvert par l'ARS
- Interlocuteur : ARS +/- assesseur 3<sup>ème</sup> cycle

# LES DIFFERENTES COMMISSIONS

- **Commission d'agrément des terrains de stage**
    - 2 Commissions par an – présidées par le Doyen
    - Rend un avis sur les demandes formulées par les responsables de terrains de stage hospitaliers / extra-hospitaliers / ambulatoires
      - ✓ dossier de demande d'agrément à compléter par le responsable de terrain de stage (le plus souvent, le chef de service)
      - ✓ avis du coordonnateur local du DES de l'agrément demandé et des représentants des internes de DES
      - ✓ avis de la commission d'agrément
- ! Vous pouvez être à l'origine d'une demande d'agrément pour aller faire un stage dans un service non encore agréé ou qui n'a pas encore l'agrément pour votre DES. Il faut alors prendre contact avec votre coordonnateur local (intérêt pédagogique du stage, conformité avec la maquette de formation).*
- Pensez à anticiper +++ !***
- Transmets cet avis au DG ARS qui prend la décision d'agrément

# LES DIFFERENTES COMMISSIONS

## ■ Commission d'évaluation des besoins en formation – CEBF (1/3)

- 2 Commissions par an – présidées par le Doyen
- Elle rend un avis sur les demandes d'ouverture de poste formulées par les responsables de terrains de stage hospitaliers / extra-hospitaliers / ambulatoires
  - ✓ Les représentants des internes recueillent les desideratas d'ouverture de poste auprès de chaque interne du DES, par phase de formation, en concertation étroite avec le coordonnateur local du DES
  - ✓ Inadéquation
    - ✓ Phase socle : pas d'inadéquation (décision de la subdivision validée avec les représentants des internes, l'ARS et l'UFR)
    - ✓ Phase d'approfondissement : au moins + 2 postes en inadéquation

# LES DIFFERENTES COMMISSIONS

## ■ Commission d'évaluation des besoins en formation – CEBF (2/3)

- 2 Commissions par an – présidées par le Doyen
- Elle rend un avis sur les demandes d'ouverture de poste formulées par les responsables de terrains de stage hospitaliers / extra-hospitaliers / ambulatoires
  - ✓ Inadéquation

*! Certains terrains de stage peuvent encadrer un nombre défini d'internes (tout DES et toute phase confondus). Il est donc impératif de se concerter entre représentants des internes pour ne pas dépasser ce nombre !*

*! L'évaluation des besoins en formation se fait par DES et par phase. Ce qui veut dire, par exemple, que les représentants des internes de MIR ouvrent les postes pour tous les internes de MIR dans des services qui ont un agrément principal ou complémentaire MIR. Mais les représentants des internes de MIR n'ouvrent pas les postes des internes de pneumo qui demandent à faire un stage dans une réanimation médicale agréée MIR (sauf pour les internes en procédure de stage libre, cf. plus loin) !*

# LES DIFFERENTES COMMISSIONS

- **Commission d'évaluation des besoins en formation – CEBF (3/3)**

- 2 Commissions par an – présidées par le Doyen
- Elle rend un avis sur les demandes d'ouverture de poste formulées par les responsables de terrains de stage hospitaliers / extra-hospitaliers / ambulatoires
  - ✓ Inadéquation
- Transmets cet avis au DG ARS qui prend la décision d'agrément

# LES DIFFERENTES COMMISSIONS

- **Commission de répartition des postes**
  - 2 Commissions par an – présidées par le Doyen
    - ✓ Les représentants des internes de spécialité sont invités à cette commission
  - Elle rend un avis sur les demandes formulées par les responsables de terrains de stage hospitaliers / extra-hospitaliers / ambulatoires
  - Transmets cet avis au DG ARS qui prend la décision d'ouverture de postes

# LE CHOIX

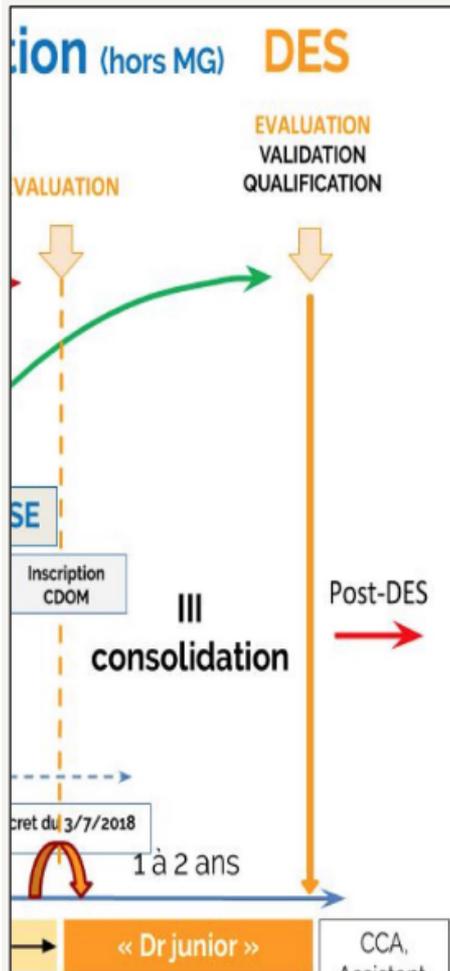
- En subdivision
- Par phase et par DES
- Organisé par l'ARS
  - Peut-être dématérialisé
  - Procuration à envoyer à l'ARS +++

Continuons par la phase de consolidation où vous devenez docteur junior !

# LES PREREQUIS POUR PASSER DOCTEUR JUNIOR (DJ)

- Avoir validé la phase socle et avoir validé la phase d'approfondissement
- Avoir soutenu sa thèse d'exercice avant le 31 octobre de l'année où vous passez DJ
  - Pour les internes décalés de 6 mois, avant le 30 avril de l'année où vous passez DJ
- Votre interlocutrice au bureau du 3<sup>ème</sup> cycle : Mme Laurence Guenon
- S'y prendre à l'avance !
  - Dans l'arrêté, il est noté que l'étudiant choisit son sujet au plus tard avant la fin du deuxième semestre validé de la phase d'approfondissement.
  - Vous pouvez soutenir votre thèse d'exercice à partir du 4<sup>ème</sup> semestre

# LA PHASE DE CONSOLIDATION



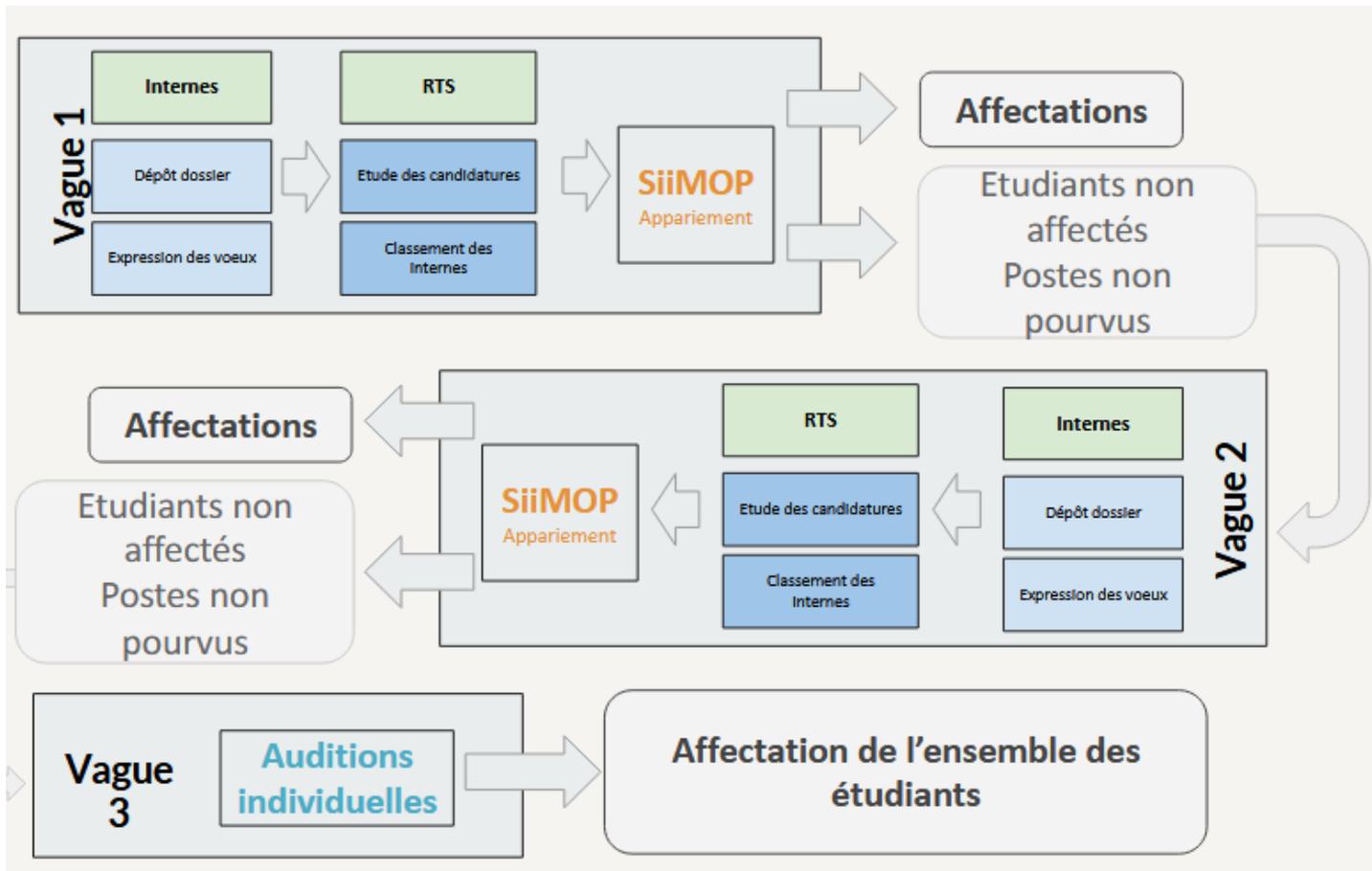
- Activités et encadrement adaptés fondent l'agrément du lieu de stage
- Autonomie progressivement croissante dans l'exercice
- Supervision / Restitution des activités vers les seniors
- Statut spécifique / place « à part » dans les équipes
- Durée 1 an (DES médicaux et DES biologie médicale) et 2 ans pour les spécialités chirurgicales et interventionnelles

# LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS EN PHASE DE DJ

- **Commission d'agrément des terrains de stage, en subdivision**
  - Pas de changement
- **Commission d'évaluation des besoins en formation, en subdivision**
  - Selon les DES, ouverture des postes pour 12 mois ou ouverture des postes pour 6 mois
    - ✓ DES à procédure de choix annuelle : les DES de chirurgie, DES de pneumologie, DES de médecine d'urgence, DES d'oncologie (pour les 2 options précoces : oncologie médicale et radiothérapie), DES de médecine légale
      - Anticipation ++++ (à la CEBF de juillet, ouverture des postes pour le semestre de nov à mai et le semestre de mai à nov)
      - Possibilité de faire des stages couplés +++
    - ✓ DES à procédure de choix semestrielle : tous les autres DES
  - Possibilité de demander ouverture de poste sur des terrains de stage de Bourgogne
- **Commission de répartition des postes, en région BFC**

# L'APPARIEMENT REGIONAL BFC

- Penser à anticiper la constitution du dossier à déposer sur SiiMOP
- Se connecter sur SiiMOP (respect +++ du calendrier du matching)



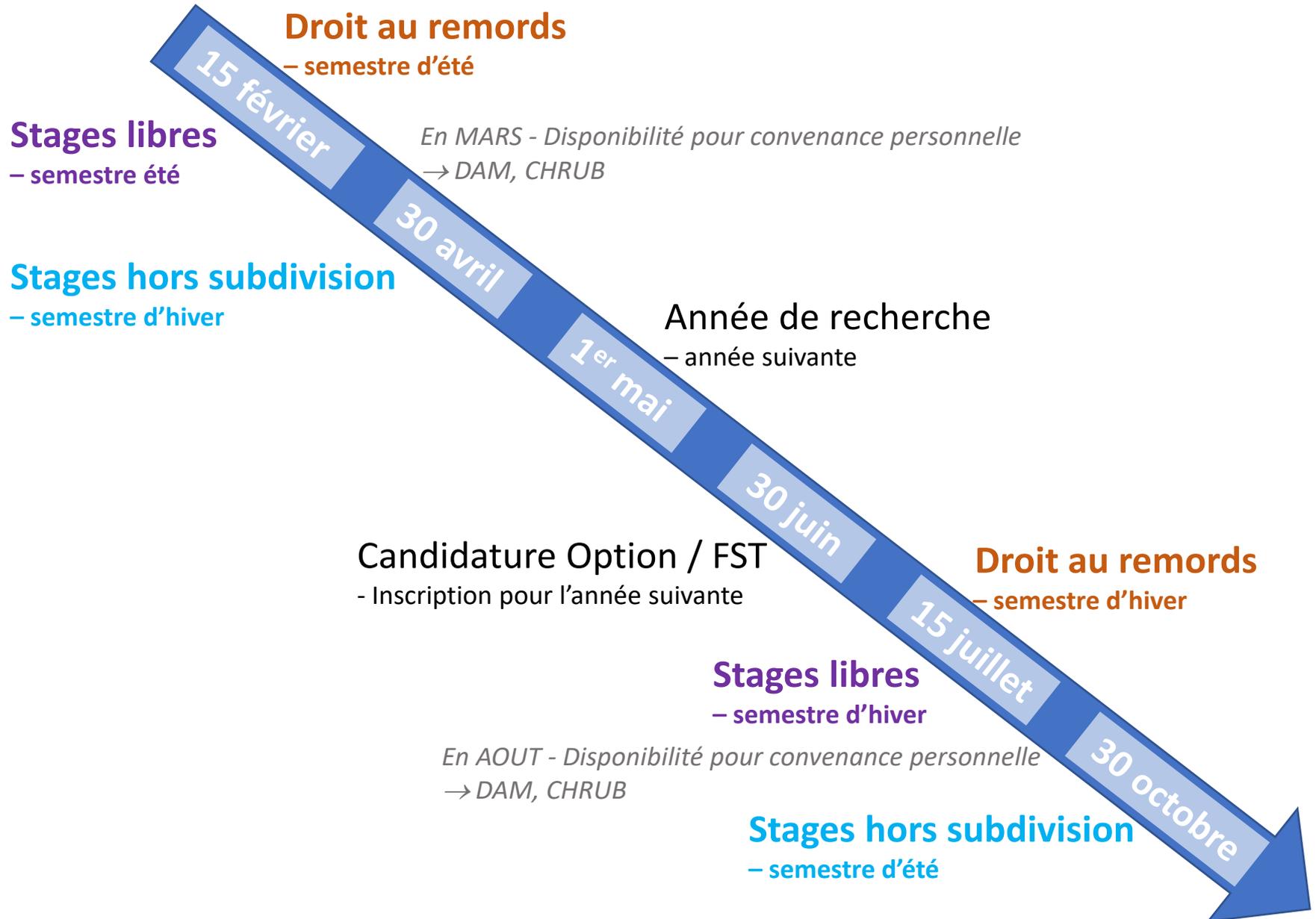
RTS : responsable de terrain de stage

# PHASAGE DES 44 DES – mise à jour au 22 avril 2022

Liste des 44 DES classés selon la durée totale de la formation et celle de chacune des 3 phases (mise à jour du 22/04/22)

Durée : 3 ans	Durée : 4 ans	Durée : 5 ans	Durée : 6 ans
<i>Phasage</i> : 1 an + 2 ans + 0	<i>Phasage</i> : 1 an + 2 ans + 1 an	<i>Phasage</i> : 1 an + 3 ans + 1 an	<i>Phasage</i> : 1 an + 3 ans + 2 ans
1 - Médecine générale	1 - Chirurgie orale	1 - Anatomie et cytologie pathologiques	1 - Chirurgie maxillo-faciale
	2 - Allergologie	2 - Anesthésie-réanimation	2 - Chirurgie orthopédique et traumatologique
	3 - Dermatologie et vénéréologie	3 - Hématologie	3 - Chirurgie pédiatrique
	4 - Endocrinologie- diabétologie-nutrition	4 - Hépato-gastro-entérologie	4 - Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
	5 - Génétique médicale	5 - Maladies infectieuses et tropicales	5 - Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
	6 - Gériatrie	6 - Médecine cardiovasculaire*	6 - Chirurgie vasculaire
	7 - Gynécologie médicale	7 - Médecine cardiovasculaire	7 - Chirurgie viscérale et digestive
	8 - Médecine d'urgence	8 - Médecine intensive- réanimation	8 - Gynécologie-obstétrique
	9 - Médecine et santé au travail <sup>o</sup>	9 - Médecine interne et immunologie clinique	9 - Neurochirurgie
	10 - Médecine légale et expertises médicales	10 - Néphrologie	10 - Ophtalmologie
	11 - Médecine nucléaire	11 - Oncologie	11 - ORL et chirurgie cervico-faciale
	12 - Médecine physique et de réadaptation	12 - Pédiatrie	12 - Urologie
	13 - Médecine vasculaire	13 - Pneumologie	
	14 - Neurologie**	14- Radiologie et imagerie médicale*	
	16 - Rhumatologie	*Durée du DES portée à 6 ans (phasage 1+3+2) pour les seuls inscrits à l'option	
	17 - Santé publique	-Cardio interventionnelle de l'adulte	
		-Rythmologie intervent. et Stimulation	
		-Soins intensifs néphrologiques	
	<i>Phasage</i> : 2 ans + 1 an + 1 an	-Radio interventionnelle avancée	
	18 - Biologie médicale	***Durée de DES porté à 5 ans (phasage 1+2+2) pour les seuls inscrits à l'option - Traitement interventionnel de l'ischémie cérébrale aigüe	
	14 – Psychiatrie		

# Les dead line à ne pas manquer à l'UFR Santé, Besançon



# En conclusion

- Maquette +++ & anticipation !
- Projet professionnel à construire avec le coordonnateur local
- **Anticiper** les demandes particulières, **respecter les dead lines** et en informer le bureau de la scolarité 3<sup>ème</sup> cycle +++
- **Le bureau du 3<sup>ème</sup> cycle est à votre écoute ! N'hésitez à le contacter**
- Utiliser votre adresse universitaire +++

**prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr**

Après votre inscription et réception du PASS'UBFC

<http://ent.univ-fcomte.fr>

Accueil : onglet « activer votre compte », cliquez sur « étudiant »